

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à		Arrivées à	
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.	1 » 45 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	*	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
Arrivé à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

### Cahors, 16 Mars.

Ainsi que nous l'avons dit avant-hier, la prétendue union conservatrice a décadé dans le courant de la présente semaine. A la fin de la semaine précédente, tout était encore miel et doux propos entre l'extrême-droite légitimiste et les bonapartistes. Mais tout à coup chacun a pris son vol, et nous sommes rentrés dans la vérité des situations.

#### On lit à ce sujet dans le Temps :

L'Ordre trace la ligne de conduite que doit suivre le parti bonapartiste, dégagé de son alliance avec la droite et le centre droit. « Ce n'est pas, dit-il, dans le Parlement qu'il faut désormais placer notre espérance et notre foi. C'est vers le pays qu'il faut se tourner; c'est au cœur du suffrage universel qu'il faut pénétrer... » Ce programme un peu vague a reçu, déclare l'Ordre, « la plus haute approbation à laquelle les bonapartistes puissent prétendre. » Ceci revient à dire que l'injonction de rompre toute alliance avec les royalistes est venue de Chislehurst.

Nous n'avons pas à nous préoccuper de la valeur du nouveau programme d'action des bonapartistes. Qu'ils se tournent vers le suffrage universel, rien de mieux; ils s'y sont tournés déjà en février 1876 et en octobre dernier sans grand profit pour leur cause, et nous ne saurions concevoir un sérieux souci des nouveaux efforts auxquels ils vont se livrer. C'est le droit de tous les partis de se tourner vers le pays, de chercher à pénétrer au cœur du suffrage universel, et c'est même une naïveté de donner comme une chose nouvelle l'intention où est un parti d'essayer de ramener à lui les électeurs. Aussi les déclarations de l'Ordre n'offrent-elles un intérêt véritable que parce qu'elles sont un nouveau témoignage de la rupture de l'alliance des droites et de l'émiettement de l'ancienne majorité sénatoriale.

La scission des constitutionnels d'abord, celle des bonapartistes ensuite marquent une ère nouvelle dans l'action politique du Sénat. Les chefs endurcis de la politique de résistance et de conflits n'ont plus d'armée, et il est impossible, en présence d'un tel état de choses, que les hommes qui aspirent à garder quelque influence, à jouer un rôle, ne comprennent pas qu'ils doivent résolument renoncer à faire échec à la République et à son gouvernement. Si, avant les déchirements qui viennent de se produire dans la majorité, la coalition des droites était « la plus vaine, la plus inutile, la plus impopulaire des coalitions », que sera-ce donc à cette heure, et quel politique sérieux voudra s'attarder encore dans des projets d'alliance et de coalition dont l'événement a si profondément démontré l'inanité?

#### On lit dans le Soleil :

Le journal l'Ordre a pris l'initiative, nous ne disons pas d'une évolution du parti bonapartiste, mais d'une modification d'attitude et de conduite de ce parti qui a fait quelque sensation dans les régions politiques et parlementaires. Il a dénoncé aux autres groupes de la droite le traité d'alliance et l'acte d'union qui avaient groupé en un seul faisceau et associé dans un même effort vers un but temporaire commun toutes les forces conservatrices.

Le parti bonapartiste, d'après les déclarations officielles du journal l'Ordre, reprend vis-à-vis du parti conservateur sa liberté d'action. Ses chefs les plus autorisés pensent que l'heure est venue où, sans détourner entièrement ses regards des régions gouvernementales et parlementaires, il doit surtout porter du côté du pays; où, sans se désintéresser des luttes de la tribune et des questions du jour, il doit moins se préoccuper de ce qui se passe à Versailles et à l'Elysée et s'inquiéter davantage de ce qui s'agit dans les profondeurs de la société, dans

les entrailles de la nation.

Les différents organes du parti bonapartiste, ceux-là mêmes qui avaient tenu jusqu'ici un langage différent, se sont immédiatement ralliés à la politique de l'Ordre, estimant, eux aussi, que l'heure est venue pour eux d'affirmer hautement la doctrine de l'appel au peuple; que l'heure est venue, pour les partisans de cette doctrine, de marcher seuls dans leur force et leur indépendance.

La nouvelle attitude du parti bonapartiste sera-t-elle plus favorable au triomphe de ce parti, comme le croient ces journaux? C'est ce que nous apprendra l'avenir. Mais cette nouvelle attitude n'a rien qui nous étonne et rien qui nous émeuve. Elle nous paraît, au contraire, découler naturellement, logiquement de la force des choses et du cours des événements qui ont produit la situation présente.

L'union conservatrice ne pouvait exister utilement, elle ne pouvait durer, elle ne pouvait agir efficacement que pour le temps où tous les groupes de la droite auraient un but commun.

Nous voilà bien avertis! Les impérialistes vont marcher seuls à la conquête... de la pierre philosophale et de la quadrature du cercle. Tout homme qui se placera à côté d'eux portera leur estampille, et sera marqué par l'opinion sans pouvoir échapper à la qualification de bonapartiste. Cette netteté d'allures est fort heureuse pour le Lot. Nous verrons combien de citoyens instruits et influents, qui ont cru jusqu'ici devoir figurer dans les rangs de la prétendue union conservatrice, oseront parmi nous endosser devant le public la casaque du 2 Décembre et la défroque de Sedan.

#### On lit dans la Liberté :

Les préliminaires de paix imposés à la Turquie par ses vainqueurs implacables touchent directement, en dehors des questions économiques et commerciales, aux intérêts politiques des Etats européens, qui comme la France en Algérie et l'Angleterre aux Indes, ont des sujets musulmans sous leur domination.

En cessant d'être une nation de premier ordre dans le concert européen, où elle avait été admise, la Turquie perd son prestige et son influence, plus ou moins ouvertement acceptée, sur les peuples qui professent la religion de l'Islam. Malgré le titre de khalife, commandeur des croyants, que le sultan de Constantinople porte encore, il est impossible que son caractère de chef de l'islamisme ne soit pas gravement compromis dans l'Asie centrale, dans l'Inde, dans l'extrême Orient et en Afrique. Après les humiliations que la Russie lui fait subir, que restera-t-il de ce qu'on appelait — bien improprement — la théocratie musulmane?

Ce sera évidemment une grande affliction pour tous les sectateurs du Koran, une blessure incurable à leur immense orgueil. Mais de ce désastre, de cette douleur, il peut sortir un avenir nouveau, une régénération pour les peuples islamiques, pour ceux qui bordent le bassin de la Méditerranée et qui jouissent de leur autonomie, comme pour ceux qui ont subi depuis plus ou moins longtemps la domination des nations chrétiennes.

Cette révolution, qui a pour point de départ la décadence de l'empire ottoman, doit commencer par la séparation plus radicale du spirituel et du temporel, dans la constitution poli-

tique, dans la législation civile et jusque dans les mœurs. Ce sera, si on peut s'exprimer ainsi, une sécularisation de l'enseignement, de la justice, de la propriété et de tous les intérêts sociaux, qui permettra la régénération des musulmans par les arts, l'industrie et la science, apanages de la civilisation occidentale. C'est la tâche qui incombe particulièrement à la France et à l'Angleterre. La Russie a aussi des sujets musulmans; mais peut-on compter sur elle, après le traitement qu'elle vient d'infliger aux musulmans de la Bulgarie?

Les récents malheurs de la Turquie rendront cette tâche plus facile, parce qu'en amoindrisant la puissance du sultan, ils achèvent de rompre la solidarité qui paraissait lier, au point de vue religieux, les croyants au successeur des khalifes. L'exemple viendra d'abord des musulmans rangés sous la domination des Européens; il entraînera sûrement ceux qui sont le plus rapprochés des foyers de la civilisation.

## INFORMATIONS

L'empereur Guillaume a autorisé l'envoi à l'Exposition de Paris de tout tableau moderne des musées d'Allemagne, dont des commissaires spéciaux feront choix, à l'exception des sujets militaires.

Une rencontre a eu lieu entre MM. Paul de Cassagnac et Andrieux.

Voici le procès-verbal :

« En exécution des conditions préalablement arrêtées entre M. Valentin, sénateur, et M. Edmond Turquet, député, témoins de M. Andrieux, d'une part, et M. Lenglé, député, et M. Albert Rogat, rédacteur du journal le Pays, témoins de M. Paul de Cassagnac, d'autre part,

Une rencontre a eu lieu aujourd'hui, 13 mars 1878, à trois heures de l'après-midi, dans la plaine de Bicêtre.

L'arme choisie était le pistolet de tir rayé.

Une balle ayant été échangée sans résultat, les témoins déclarent l'affaire terminée.

Paris, le 13 mars 1878.

Edm. Valentin. Lenglé.

Edm. Turquet. Alb. Rogat.

La Chambre a voté la gratuité de l'Exposition universelle le dimanche. Plusieurs journaux expriment le regret que ce vote n'ait pas été pris unanimement.

On assure que le budget des recettes sera voté par la Chambre vers la fin de la semaine prochaine, et l'on croit généralement que le Sénat adoptera l'ensemble de la loi de finances avant la prorogation du Parlement.

On télégraphie de Rome à la Gazette de Cologne :

« Le Pape a reçu de l'empereur de Russie une lettre dans laquelle ce Souverain le remercie de lui avoir donné l'occasion d'entamer des négociations concernant les catholiques polonais. »

Mardi dernier, dans la séance du Parlement allemand, on a examiné un projet de loi concernant « les fonds économisés sur les sommes payées par la France pour l'entretien des troupes d'occupation. »

M. Richier a déclaré qu'on aurait dû, dans l'exposé des motifs du projet de loi, expliquer plus exactement la façon mystérieuse dont cette somme a été économisée et administrée.

« On n'en a rien fait, a-t-il dit, et le bruit court même qu'on avait économisé davantage et qu'on avait employé l'argent à faire des cadeaux aux officiers, à leur acheter des bijoux et des montres, que le principal administrateur des fonds en question a touché une gratification de 90,000 marcs, et qu'on a fait passer tout cela sous la rubrique : Livré en nature pour l'entretien des troupes. » (Rires.)

M. le comte de Moltke a répondu.

Il a exposé que lorsque le général de Mantouffel prit le commandement en chef du corps d'occupation, cet officier conclut d'une manière privée, avec les membres les plus autorisés du gouvernement français, un arrangement en vertu duquel la France fournit, au lieu de livraisons en nature, une certaine somme d'argent par homme et par cheval. La somme obtenue par le général de Mantouffel, a dit M. le comte de Moltke, était une somme élevée.

Grâce à la circonspection et à l'excellente gestion de son intendant, M. Engelhardt, les troupes qui étaient restées en France purent jouir d'une existence satisfaisante, au milieu d'une population entièrement hostile. Les soldats allemands avaient une quantité de nourriture suffisante, et, en outre, de l'argent, qui leur permettait de boire du vin, ce qui a beaucoup contribué à maintenir les troupes en bonne santé. Les officiers, qui étaient obligés de payer très cher tout ce qu'ils achetaient, touchaient un supplément de solde proportionné à leur grade.

L'armée, a ajouté M. de Moltke, a conquis les milliards; elle a épargné les millions. Je crois donc pouvoir vous demander de lui abandonner entièrement cette somme.

Au scrutin de ballottage du 17 mars, les légitimistes de l'arrondissement de Fougères auront un candidat. M. de la Villegontier reprend la lutte. On sait qu'il avait été remplacé comme candidat par M. de Dalmas, ancien secrétaire de Napoléon III, qui n'a obtenu que... 1,167 voix au lieu de 9,596, données précédemment à M. de la Villegontier.

Un journal a prétendu que M. de Broglie se proposait de combattre personnellement le projet de loi sur l'état de siège, s'étant assuré de l'appui de l'Elysée et comptait, avec cet appui, faire échec sur cette question au ministère; ces trois nouvelles sont absolument fausses.

M. Gladstone, ayant été reconnu par la foule dans une rue de Londres, a dû requérir la protection de la police contre l'effervescence populaire. C'est sous l'escorte de constables à cheval que l'ancien ministre a pu regagner sa demeure, mais non sans avoir pris, vis-à-vis de la foule, l'engagement de ne plus se représenter aux suffrages des électeurs de Greenwich.

M. Gladstone aura pu faire, en regagnant sa



maison, plus d'une réflexion sur les causes diverses qui l'ont rendu si impopulaire parmi ses compatriotes. M. Gladstone a été, en temps que ministre, un théoricien, un théoricien un peu trop infatigable, comme tous ses semblables, moins encore de lui-même que de sa propre théorie. M. Gladstone avait remplacé, la politique par l'économie politique, le tout par la partie. Il doit s'apercevoir aujourd'hui que sa théorie de gouvernement était singulièrement étroite et incomplète.

M. Gladstone a cru qu'il n'y avait à s'occuper, lorsqu'on était au pouvoir, que d'assurer la prospérité des intérêts. C'était fort bien sans doute, et le premier devoir d'un gouvernement est de veiller à ces intérêts. Mais M. Gladstone a cru qu'il n'y avait au monde que des intérêts; et c'est en cela qu'il s'est trompé. Il a pu s'apercevoir, en contemplant la foule déchainée, qu'il y avait des passions, des passions nobles et légitimes dont il fallait savoir tenir compte.

La Gazette des Tribunaux annonce que le nommé Pierre-Marie C... âgé de 44 ans, plombier, condamné par contumace à la déportation dans une enceinte fortifiée, vient d'être arrêté à Paris. Cet homme, qui, pendant l'insurrection, était lieutenant à la 4<sup>e</sup> compagnie du 56<sup>e</sup> bataillon fédéré, a subi déjà cinq condamnations pour divers délits dont quelques-uns sont fort graves.

Il était rentré récemment en France et venait d'arriver à Paris pour y recueillir un héritage que l'on a évalué pas à moins de 100,000 fr. Après notification du jugement qui lui est applicable, le nommé C... a été mis à la disposition de l'autorité militaire, pour être jugé contra-dictoirement.

Il est sérieusement question d'une intervention en commun de l'Angleterre et de la France dans les affaires financières et commerciales du khédive d'Egypte, affaires qui appellent impérieusement une liquidation par autorité de justice internationale.

Le correspondant parisien du Daily News lui mande que, si les circonstances amenaient l'Angleterre à prendre possession de l'Egypte, la France, loin de protester, s'en réjouirait plutôt. Le gouvernement du khédive est une abomination (sic), et les hommes d'Etat français sentent que l'exploration et le développement de l'Afrique centrale, qui ne peuvent qu'ajouter à la richesse du monde entier et dont la France bénéficierait proportionnellement, sont une œuvre que l'Angleterre seule peut achever.

L'EXPOSITION.

Quand on vient de faire une visite au Champ-de-Mars, on rentre chez soi dans la disposition d'esprit et de corps de ce citoyen de Sybaris qui avait pris la fièvre pour avoir vu des paysans travailler avec trop d'ardeur. C'est une vraie

fourmillière. Plus de trois mille ouvriers français, sans parler des Belges, des Anglais, des Suédois, des Japonais et des Chinois, sont en train d'improviser les merveilles qui seront offertes dans bientôt six semaines, à l'admiration du monde. Quoiqu'il reste encore beaucoup à faire, tout sera terminé et en place avant le 1<sup>er</sup> mai. Les caisses arrivent déjà, et on déballe! Mais suivons un itinéraire régulier.

Au débouché du pont de l'Alma, à droite, se dressent dans la courbe du quai jusqu'au Champ-de-Mars, les galeries et les baraques de l'Exposition d'agriculture. La foule des visiteurs entrera probablement de ce côté. A part une élégante buvette en style plus ou moins Renaissance qui occupe le centre de l'Exposition, et à laquelle la clientèle ne manquera pas, rien n'est encore achevé. On pose des charpentes, la voie est encombrée.

Passons vite, et entrons par l'ouverture en face dans l'enceinte du Champ-de-Mars. On connaît déjà la forme et la disposition générale de l'édifice. C'est un immense parallélogramme dont la façade donne sur la Seine, et qui prolonge ses galeries en fer et en verre jusqu'à une cinquantaine de mètres de l'Ecole Militaire. Les galeries de droite — en supposant que le spectateur tourne le dos à l'Ecole — appartient à l'exposition française; les galeries de gauche, aux expositions étrangères. Le centre est occupé par les deux bâtiments de l'exposition des beaux-arts, séparés par le pavillon de la ville de Paris. Tout cela est fortement entassé; mais qu'y faire? C'est le monde entier qu'il s'agit de loger dans l'enceinte du Champ-de-Mars. En parcourant les galeries françaises, nous constatons avec plaisir que les travaux sont en bonne voie; les installations sont placées, les noms de leurs futurs occupants sont même charbonnés sur les planches; les peintres et les décorateurs sont à l'œuvre. Chaque groupe d'industrie aura un aménagement approprié à sa nature, avec des motifs décoratifs particuliers. Quant à la disposition générale, elle reproduira celle de l'Exposition de 1867. On pourra à volonté, et sans avoir besoin d'aucun guide, visiter les produits par pays ou par catégories, machines, ameublement, vêtements, etc., chacune de ces catégories occupant la même galerie.

La construction du gros œuvre des monuments destinés aux beaux-arts est terminée.

A leurs faces latérales sont adossées une série de pavillons qui ressemblent à des chapelles bâties à l'extérieur d'une nef, et dont l'effet n'est pas précisément gracieux. Ces pavillons ou ces chapelles des beaux-arts ont en outre l'inconvénient de retrécir l'espace ouvert devant les façades caractéristiques des expositions étrangères. Ces façades constituent pourtant la partie originale et vraiment pittoresque de l'édifice du Champ-de-Mars. On est en train de les construire, et quelques-unes sont même achevées, ou à peu près.

L'Angleterre a bâti un pavillon en simples briques rouges, avec encadrements en pierres

blanches et fenêtres à vitraux, escorté de deux cottages qu'un échafaudage entoilé dérobo à la vue. Aux environs, l'emplacement destiné à la façade américaine est encore absolument vide. En retard, les Etats-Unis! La Russie construit une isba en rondins, d'une simplicité rustique. Plus loin, la Suisse déroute un peu le visiteur en offrant à ses regards une coupole élégante au lieu du chalet de rigueur; et la Belgique bâtit un hôtel princier en briques et en pierres bleues de Soignies avec des colonnes de ses beaux marbres noirs, bruns ou verts. Que voulez-vous? Les Chambres belges ont bien fait les choses: elles ont voté sans marchander un crédit de 500,000 fr. pour l'Exposition, et c'est un placement qui en vaut bien un autre. Les marbres d'Italie n'ont qu'à se bien tenir! La façade italienne n'est encore qu'à l'état d'ébauche; en revanche, le Portugal a dessiné les poétiques arceaux du cloître des Hieronymites de Bellem et du couvent de Batalha, deux merveilles!

Après ce coup d'œil sommaire jeté sur les façades, entrons dans l'intérieur des sections étrangères. Voici un amoncellement de caisses et de vitrines hollandaises fraîchement débarquées de Rotterdam, voici le compartiment et les ouvriers chinois. Ces dignes enfants du Céléste-Empire, en costume national, calotte noire, queue tressée et jupon bleu, travaillent commodément assis sur leur établi; ils manient avec dextérité une hachette dont le dos sert de maillet; ils ont apporté avec eux les matériaux de leurs vitrines, ils n'ont plus que la peine de les ajuster, deux ou trois de ces vitrines, presque achevées, sont couvertes de jolis motifs décoratifs: poissons accouplés et dorés, guerriers farouches à tête bleue, couverts de boucliers écarlates d'où s'élancent des dragons verts à langue de feu, animaux formidables, mais qui n'ont point suffi, hélas! à préserver l'Empire du Milieu de l'invasion des Barbares à cheveux rouges. On les remplace aujourd'hui par des canons krupp. La Chine se civilise, et qui sait si les Barbares n'auront pas à regretter un jour de lui avoir enlevé ses illusions sur la belliquosité des dragons verts?

Nous n'apercevons pas les Japonais: ils élèvent un temple bouddhique, de proportions modestes. A Philadelphie, leur exposition était la perte du Main Building; ils se souviendront certainement à Paris que succès oblige. Voici les poètes en fonte, les appareils de pêche, et l'original empaillé du Canada. Les Parisiens sauront enfin ce que c'est qu'un original.

Grande activité dans la section anglaise, où la présence assidue du prince de Galles a agi comme un stimulant énergique: le vélum est posé, et un petit chemin de fer attend les colis qui ont déjà traversé la Manche. La section anglaise confine à la grande entrée, côté de la Seine et du Trocadéro. La vaste galerie transversale qui l'en sépare est livrée aux décorateurs; la façade elle-même commence à prendre tournure, les écussons des nations exposantes

couvrent la façade, il ne manque plus que le drapeaux. De là jusqu'à la Seine, c'est une macédoine d'édicules affectés à des destinations spéciales: exposition du ministère des Travaux publics, des usines de Terre-Noire, etc.; serres de l'Exposition d'horticulture, avec deux lacs en miniature munis de leurs grottes; enfin, à droite et à gauche du pont d'Iéna, un restaurant français et un restaurant belge; la cuisine anglaise, voire même américaine, sera représentée ailleurs; il ne manquera qu'un restaurant chinois.

(A suivre.)

La Catastrophe de Brest

CINQUANTE VICTIMES

Le bateau Marie-Joseph, n° 151, de Lanberluck, dans lequel se trouvait cinquante personnes, a sombré, le 6 mars, entre la pointe de l'Armor et l'île Ronde. Aucun passager n'ayant survécu et les hommes de l'équipage ayant également péri, il n'a pas été possible de préciser, jusqu'à présent, les causes de cet effroyable sinistre. On n'a encore retrouvé que le cadavre d'une femme de Plougastel. Presque toutes les victimes sont pères ou mères de famille.

Voici quelques renseignements sur le départ du bateau:

Le mercredi des cendres se tient à Brest une foire où se traitent des affaires d'une certaine importance. Ce marché, dont le centre est à Recouvrance, amène en ville un grand nombre de paysans des environs; beaucoup traversent la rade dans de grands bateaux non pontés, qui font, du reste, constamment le service.

Sur les cinq heures du soir cinquante personnes des villages de Saint-Adrien, de Doullas, s'embarquèrent sur le bateau Marie-Joseph. En sortant du fer-à-cheval, on hissa la voile; les vents soufflaient du nord-ouest par grains assez forts: le Marie-Joseph traversa rapidement la rade, suivi de très près par une autre chaloupe. Entre la pointe de l'Armor et l'île Ronde, un grain, accompagné de grêle, tomba à bord; quand il fut passé, le Marie-Joseph avait disparu. L'autre chaloupe, en arrivant à l'endroit où il était au moment du grain, aperçut deux femmes qui surnageaient; elle vira de bord pour tâcher de les sauver; mais quand la manœuvre fut terminée, les deux femmes avaient disparu.

Comment ce malheur est-il arrivé? Le Marie-Joseph était-il en bon état? pouvait-il porter autant de passagers? Dans quel les conditions était l'équipage au départ de Brest? Ce sont là autant de questions qu'on a le droit de se faire en présence d'un pareil malheur, qui doit appeler l'attention des autorités maritimes.

1878. 18

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVRE.

Première partie.

VI

L'ENLEVEMENT

Comme elle remontait l'escalier, elle entendit parler au rez-de-chaussée, et une voix qui disait:

— Ouvrez, ouvrez-moi! Ah! les coquins!

Mariette bondit.

— C'est un des scélérats qui est enfermé là, se dit-elle. Attends!

Elle ouvrit la porte et se jeta sur Guillaume, qu'elle saisit à la gorge, le serrant de ses mains crispées de manière à l'étouffer!

— Je te tiens, misérable! s'écria-t-elle. Qu'ont-ils fait de ma fille? Réponds, mais

réponds donc!

— C'est moi, mère Taupier... prononça Guillaume d'une voix étranglée... je vous en prie... serrez moins fort... c'est moi... Guillaume...

— Vous! dit Mariette en le lâchant, et que faites-vous là?

— Pardon... je prenais le frais... lorsque j'ai entendu, en me promenant... je suis entré... et ils m'ont enfermé ici...

— Vous les avez vus? s'écria la veuve.

— Si je les ai vus!

— Ah!... alors vous les connaissez?

— Je crois bien! fit Guillaume sans réflexion.

— Parlez! parlez donc!

— Diable! pensa-t-il, la corde...

— Oh! parlez! Il le faut! commanda Mariette.

— Tenez, mère Taupier, vous m'avez dit l'autre jour que j'étais bon, tandis que je ne suis qu'un misérable, qu'un gredin, mais je veux réparer ce que j'ai fait... Ils m'ont trompé, voyez-vous... un comte... qui est ce qui aurait pu se douter... Enfin! Connaissez-vous quelqu'un d'assez puissant pour nous faire rendre justice?

— Ah! oui, c'est une idée.

— N'est ce pas?

— Voyons, reprit Mariette avec espoir, oui... Mme Louise... elle me doit assez pour me défendre.

— C'est cela, dit Guillaume, partons, allons à l'Hôtel-de-Ville.

— Il fait encore nuit, reprit la veuve; nuit, et j'y songe! Michel, Michel, qu'est-il devenu? Ils l'ont tué peut-être!

Mariette franchit l'escalier en courant et appelant:

— Michel! Michel!

— Au fait, murmura Guillaume, je m'avançais là bien témérairement. Avec Michel, nous serons deux hommes, et, lorsqu'on est deux, on est bien plus brave que seul!

Et sur cette belle réflexion, Guillaume s'élança derrière la mère Taupier, répétant à pleine voix:

— Michel! Michel!

VII

LE PRÉVOT DES MARCHANDS

En 1673, l'Hôtel-de-Ville n'était pas aussi complet qu'il l'est aujourd'hui; les grandes façades latérales et celles de derrière n'existaient pas, mais ce n'en était pas moins une somptueuse demeure, où trônaient le prévôt des marchands et les échevins de Paris.

Nous parlons de l'Hôtel-de-Ville avant la Commune, cette sinistre insurrection blâmée par tous les partis et qui a passé comme une trombe sur Paris et lui a enlevé par le feu ses plus beaux monuments.

Aussi l'Hôtel-de-Ville en ce moment n'est-il encore qu'un monceau de ruines.

En attendant sa résurrection, qui ne peut tarder, reprenons notre récit.

Le titre de prévôt équivalait à celui de préfet du département de la Seine.

Pour être nommé à cette place, il fallait une réputation de hautes capacités.

Louis XIV, qui savait choisir ses hommes, prenait le mérite où il le trouvait, sans trop s'inquiéter de la naissance.

Les hommes de robe ou de finance y arrivaient donc souvent. Elus d'ailleurs par les échevins qui, eux-mêmes, l'étaient par les métiers et la bourgeoisie, ils convenaient mieux à leurs électeurs que les gentilshommes arrogants.

Claude Lepelletier, avocat chaleureux, puis magistrat intègre, économiste prévoyant, avait su réunir la majorité des suffrages.

Choisi comme prévôt des marchands, le roi avait sanctionné le vote des échevins, et, de cette façon, l'entente la plus paisible et la plus salutaire existait entre la ville et la cour.

Du reste, Louis XIV avait le bon esprit de s'éloigner rarement de la volonté des électeurs, et sans être un roi constitutionnel, loin de là, il montrait souvent un sentiment plus libéral que ceux qui en portaient le nom.

Bourgeois de manières, M. Lepelletier était noble par la parole et artiste par la pensée. Il en résultait que les trois classes de la noblesse, de la bourgeoisie et des

arts, voyaient en lui, chacune à son point de vue, un puissant défenseur.

Favorisé de l'amitié de tous, ce qui est fort rare, le prévôt des marchands le fut encore de celle du roi.

Louis XIV, en partant pour la guerre des Pays-Bas, lui laissa le commandement de la ville, et mit sous sa dépendance le lieutenant général de la police avec tout ce qui formait la force urbaine préposée à la garde de Paris.

C'était donc un homme considérable à tous les titres que M. Claude Lepelletier, prévôt des marchands.

Le lendemain de l'enlèvement de Madeleine, le prévôt se premenait agité, le front pensif, dans un petit salon voisin de son cabinet de travail.

De temps à autre, il s'arrêtait et écoutait avec attention; puis, n'entendant rien, il reprenait sa marche et sa pensée interrompues.

C'était un homme de quarante-cinq ans environ. Grand de taille, vêtu de noir, avec simplicité, il avait l'abord sévère. De longs cheveux grisonnants entouraient une tête plus intelligente que belle. Son regard était plutôt chercheur que profond. De nobles rides, acquises par l'étude, sillonnaient son front large et élevé.

On sentait qu'il avait manqué à cette forte nature une chose pour qu'elle fût complète; cette chose, c'était l'amour.

(A suivre.)



CHRONIQUE LOCALE

AVIS. — Le préfet du Lot, a l'honneur de porter à la connaissance des personnes intéressées, que la session pour les examens du brevet de capacité qui doivent avoir lieu le 1<sup>er</sup> et 8 avril, prochain, se tiendra à l'Hôtel-de-Ville de Cahors et non à la Préfecture, ainsi que le portait l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février dernier.  
Cahors, le 15 mars 1878.

Henri FRESNE.

17<sup>e</sup> Corps d'armée. — Etat-major général.

AVIS

Un certain nombre d'hommes de la classe de 1863, ne se sont pas conformés aux prescriptions de l'affiche qui leur ordonnait de déposer leur livret individuel à la mairie de leur domicile ou de leur résidence du 9 décembre 1877 au 30 du même mois.

Le général commandant le 17<sup>e</sup> corps d'armée a décidé, que ces hommes seraient punis, conformément aux prescriptions de l'article 16 de la loi du 18 novembre 1875.

Les hommes qui n'ont pas encore déposé leur livret, sont invités à le faire sans aucun retard.

On dit que le gouvernement va étudier prochainement la question de la suppression de six cours d'appel et d'un certain nombre de tribunaux de première instance de 6<sup>e</sup> classe.

D'après un journal de Paris, les cours d'appel dont l'existence est menacée sont : 1<sup>o</sup> Amiens; 2<sup>o</sup> Orléans; 3<sup>o</sup> Pau; 4<sup>o</sup> Agen; 5<sup>o</sup> Nîmes; 6<sup>o</sup> Chambéry.

Nous ne mentionnons cette rumeur que sous toutes réserves espérant qu'elle est dénuée de fondement.

Dans l'une de ses dernières séances, la Société agricole et industrielle du Lot, saisie de la convention franco-espagnole sur les vins, proposée par le gouvernement, a nommé une commission pour présenter un rapport sommaire destiné à mettre en éveil les viticulteurs de son département sur la situation funeste qu'elle semblait entrevoir.

Elle a exprimé le désir que les Sociétés agricoles intéressées eussent connaissance de sa protestation afin que le desiderata formulé dans le rapport, soit aussi pris, par elles, en considération, pour que l'action collective puisse déterminer la Chambre à envisager la question sous le meilleur jour protecteur.

Une note sur le vinage, absolument contraire à nos opinions bien connues, s'est glissée dans notre dernier numéro.

Nous apprenons avec un vif plaisir que M. Soulaucroix, élève du Conservatoire de Paris, vient de remporter un brillant succès dans un concert donné au Grand-Orient, rue Cadet.

La Société d'assurances contre l'incendie, LE LOT, a obtenu en 1877 des résultats qui lui permettent de faire une bonification de vingt pour cent sur les primes de toutes les assurances souscrites avant le 31 décembre dernier, de sorte que celui qui a versé 20 fr. l'année dernière, n'aura que 16 fr. à donner cette année-ci, tout en ayant la certitude de ne jamais payer plus cher que dans les anciennes compagnies et d'être remboursé, en cas de sinistre, immédiatement et intégralement du montant de ses pertes.

Cette nouvelle preuve des bons effets du système d'assurances inauguré par LE LOT, achèvera, nous l'espérons, d'attirer à cette jeune Société les sympathies de la population du département.

MANUFACTURES DE L'ÉTAT

Les anciens militaires *sous-officiers*, âgés de moins de trente ans et comptant cinq à sept années de services, qui désireraient prendre part au concours qui aura lieu le 2 mai prochain, à Cahors, au magasin des Tabacs en feuilles, pour le recrutement des commis de surveillance de culture devront en faire la demande avant le 15 avril, à M. le directeur des Tabacs auprès duquel ils auront probablement à se renseigner sur les conditions à remplir et sur les connaissances exigées.

Les anciens sous-officiers qui compteraient plus de sept années de services pourront exceptionnellement être admis jusqu'à l'âge de trente-quatre ans.

Une grève a éclaté à Décazeville, par suite de la réduction d'un dixième dans le salaire des ouvriers, réduction que la baisse des produits a rendu absolument inévitable.

Le général Brincourt est parti de Montpellier pour Décazeville. Les grévistes sont au nombre d'environ 2,000. Les ouvriers de Saint-Aubin ont jusqu'ici résisté aux sollicitations des meneurs.

Nous apprenons d'autre part que le préfet de l'Aveyron, le général Mena, commandant la subdivision, le sous-préfet de Villefranche et l'ingénieur en chef des mines sont à Décazeville avec un bataillon parti de Rodez, un autre bataillon venu d'Albi et une dizaine de brigades de gendarmerie. D'autres troupes à Montauban, Toulouse et Montpellier ont reçu l'ordre de se tenir prêtes à partir si la grève s'étendait au bassin de l'Aveyron, qui comprend de 5 à 6,000 ouvriers.

La France a publié hier soir vendredi, à Paris, la dépêche suivante :

Capdenac, 15 mars, 4 h. 45 soir.

Depuis hier, des troupes envoyées de Rodez, d'Albi et de Montpellier se dirigent sur Décazeville, par les voies rapides, pour maintenir dans l'ordre, les grévistes.

Toutes ces précautions sont inutiles. M. Cayrade,

maire républicain, répond de l'ordre. Il a donné vingt-cinq mille francs pour permettre aux ouvriers d'acheter du pain.

Un procès des plus curieux vient, dit le *Messenger de Toulouse*, de se dérouler devant la justice de paix d'un canton rural du département de la Haute-Garonne. Voici l'espèce, comme on dit au palais :

Un individu avait acheté à un de ses voisins une vache pour la somme de cinq cents francs. Le prix avait été débattu et la marchandise acceptée.

Nos paysans se retirent dans un coin pour effectuer le paiement. L'acheteur tenant la vache par le licol, dépose sur une borne vingt pièces de 20 francs et un billet de banque de 100 fr.

La vache s'approche et avale le billet de banque. Grand émoi entre les deux paysans, l'un prétendant qu'il avait payé, l'autre qu'il n'avait point reçu le prix.

Le juge de paix a été saisi de la question. Nous ferons connaître sa décision à nos lecteurs dès qu'elle aura été rendue.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 9 au 16 Mars.

Naissances.

Certes, Joseph, à Larroque.  
Arbouys, Marie, rue Catone.  
Lacombe, Camille, à Saint-Georges.  
Coudere, Guillaume, rue Combarieu.

Décès.

Cantarel, Jules, 2 ans, rue Mascoutou.  
Brunet, Gaston, 17 mois, Boulevard Nord.  
Contival, Louis, 16 mois, rue Saint-André.  
Rigal, François, 53 ans, (hospice.)  
Valade, Jean, 27 mois, place Clément-Marot.  
Delsol, Antoinette, 65 ans, rue du Château.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Marché aux Bestiaux de La Villette.

Paris, 15 mars.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.259	2.106	1.32 à 1.74
Vaches.	542	429	1.45 à 1.62
Taureaux.	112	98	0.92 à 1.34
Veaux.	1.044	978	1.60 à 2.20
Moutons.	18.782	17.832	1.90 à 2.18
Porcs.	3.287	2.153	1.28 à 1.40

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 16 mars, 1 heure soir.

Hier le Sénat a adopté les deux premiers articles de la loi sur l'état de siège par une majorité de cinquante voix environ. Dé-

claration importante de M. Bocher au nom des constitutionnels. Les deux sénateurs du Lot ont voté avec la minorité. En même temps la Chambre des députés votait un projet de loi sur les chemins de fer par 357 voix contre 94. M. de Valon a voté contre, MM. Murat et Dufour n'ont pas pris part au scrutin.

Le gouvernement anglais a déclaré jeudi soir et la nuit dernière que la Chambre des communes d'Angleterre exige que tous les articles du traité russo-turc soient soumis au congrès.

Paris, 16 mars, 2 h. 45 soir.

La grève de Décazeville augmente. Le nombre des grévistes dépasse trois mille. Le conseil d'administration de la Compagnie refuse d'entrer en pourparlers avec les délégués des ouvriers, déclarant que le maintien de la réduction du salaire peut seule permettre de continuer les travaux. Une compagnie du génie est envoyée à Capdenac.

Bourse de Paris

Cours du 16 mars.

Rente 3 p. %..... 74.45  
— 4 1/2 p. %..... 103.50  
— 5 p. %..... 110.10

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 15 mars	CLOTURE précédente
Banque de France.....	5.175 »	5.175 »
Crédit foncier.....	665 »	670 »
Orléans-Actions.....	1.170 »	1.165 »
Orléans-Obligations.....	345 »	343 »
Suez.....	765 »	763 75
Italien 5 %.....	73 1/2 »	73 82

MÈRES DE FAMILLE !!!

Voulez-vous avoir :

des enfants sages ?  
des enfants bien portants ?  
des enfants bien élevés ?

Abonnez vous au

JOURNAL DES JEUNES MÈRES

(Sept francs par an, 19, rue Drouot, Paris)

Dirigé par MM. Henry BELLAIRE et le Dr MAURIN.

Vous y trouverez des conseils pour l'hygiène, l'éducation et la toilette de votre petite famille, avec des jolies gravures, des patrons découpés, des nouvelles, des poésies, des recettes, des conseils de tous genres, etc.

ASSEMBLÉES DES SÉNÉCHAUSSEES DU QUERCY POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789

PROCES-VERBAUX DES SÉANCES. — LISTES DES DÉPUTÉS. — CAHIERS DES DOULANCES.

EXTRAIT DU CAHIER DES PLAINTES ET DOULANCES DE LA NOBLESSE DU QUERCY, CONTENANT LES POUVOIRS ET INSTRUCTIONS DONNÉS AUX DÉPUTÉS DE LEUR ORDRE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX.

Que ces Etats soient chargés de répartir et verser au Trésor royal, par les moyens les plus économiques et les plus appropriés aux provinces qu'ils régissent, l'impôt consenti par les représentants de la nation; que tout ce qui a rapport à l'administration intérieure, et particulière de la province leur soit confié;

Elle demande la suppression des commissaires départis, et le renvoi du contentieux qui leur était attribué, aux tribunaux, chacun en ce qui le concerne;

Que le droit qu'à chaque citoyen d'être jugé par ses juges naturels, lui soit assuré par la proscription de l'usage toujours suspect des commissions et des évocations au conseil;

Que les Parlements ayant, dans les derniers temps, bien mérité de la patrie, soient chargés du maintien des lois qu'auront consenties les Etats généraux, pendant le court intervalle qui en séparera les différentes convocations;

Comme il importe essentiellement à la liberté politique que les Etats généraux s'occupent de l'organisation de l'armée nationale, elle demande que cet objet soit pris en considération;

Que le privilège exclusif qu'à la noblesse d'être nommée aux emplois militaires lui soit conservé, et qu'on augmente les débouchés offerts au mérite et à l'ancienneté des officiers subalternes;

Que la croix de Saint-Louis anoblisse à la seconde génération, cette faveur étant accordée à beaucoup de charges dont les fonctions méritent bien moins de la patrie;

Que le taux de l'intérêt de l'argent soit baissé, et les contrats à jour autorisés par une loi expresse;

Que l'importation et l'exportation des grains et autres denrées

soient entièrement libres et que les exceptions à cette loi ne puissent avoir lieu que sur la demande des Etats généraux;

Le reculement des barrières à la sortie du royaume;

Un comité de magistrats les plus intégrés et les plus instruits du royaume pour la réformation du code civil et criminel, et que leur travail soit mis sous les yeux de la plus prochaine Assemblée des Etats généraux, pour y donner la sanction nationale;

Que les pouvoirs attribués aux présidiaux soient augmentés;

Que le nombre des juges soit réglé de telle manière que le jugement d'un procès commencé ne puisse être suspendu par l'absence de plusieurs d'entre eux;

Que tout jugement et arrêt soit motivé;

Que des commissaires de tous les Parlements soient périodiquement envoyés pour vérifier et punir les malversations des officiers subalternes de justice, et faire droit sur toutes les plaintes qui leur seront portées;

Que le respect le plus absolu pour toute lettre confiée à la poste soit ordonné, et qu'on prenne les moyens les plus sûrs d'empêcher qu'on n'y porte atteinte;

Qu'on cherche les meilleurs moyens d'assurer l'exécution des lois du royaume, afin qu'aucune ne puisse être enfreinte sans que quelqu'un en soit responsable;

Que les nobles puissent exercer le commerce en détail sans déroger, après avoir rempli les formalités usitées en pareil cas dans la province de Bretagne, en stipulant que, dans le cas de banqueroute ou de quelque autre cas de mauvaise foi, ils seront dégradés de la noblesse;

Que l'usage des saufs-conduits et arrêts de surséance soient abolis;

Qu'à l'avenir les Etats provinciaux soient chargés de constater la pauvreté des gentilshommes, auxquels on accorde des places à Saint-Cyr et à l'Ecole militaire; que les plus grandes précautions soient prises pour n'être pas trompé;

De mettre sous les yeux du Roi la position particulière du Quercy, qui, n'ayant qu'un sol généralement peu fertile, deux manufactures peu importantes, paie une grande partie des impositions de la généralité de Montauban, qui s'élèvent à 12 millions.

Située aux extrémités du royaume sans être frontrière, les dépenses du gouvernement n'y font rentrer aucune portion de numéraire que lui arrache l'impôt; ses vins sont sa seule ressource, et, par une injustice criante, leur commerce est gêné et pres-

que anéanti par les tyranniques privilèges de la ville de Bordeaux;

Ses députés insisteront avec force pour en obtenir l'abolition; la prospérité de la province en dépend;

Ils demanderont que le Roi protège le commerce des minots; et prenne les moyens nécessaires pour que ses sujets ne souffrent pas de la concurrence de ceux des Etats-unis de l'Amérique;

Que l'Université de Cahors lui soit rendue; qu'on donne au Quercy une école militaire ou tout autre établissement qui puisse y faire rentrer une partie de l'argent qui en sort tous les ans;

L'établissement dans la province de deux chapitres de chanoines; la noblesse du Quercy indiquera où il faut en prendre les fonds;

La désunion des provinces du Rouergue et du Quercy et que les Etats particuliers de cette province tiennent leurs assemblées à Cahors;

Ses députés sont chargés de mettre sous les yeux de l'Assemblée des Etats généraux les mémoires qui leur seront remis sur la gabelle, le contrôle, la navigation du Lot et autres objets intéressants;

Elle demande enfin que tout ce qui a rapport à l'organisation et convocation des Etats généraux soit fixé de la manière la plus claire et la plus précise.

La noblesse du Quercy, pleine de confiance dans la justice du Roi, dans les lumières de son ministre et dans le patriotisme des représentants de la nation, donne à ses députés tous pouvoirs nécessaires pour proposer, remonter, aviser et consentir tout ce qu'ils jugeront convenir à la prospérité générale et particulière du royaume.

Les Etats généraux finis, elle prescrit à ses députés de se rendre à Cahors pour y rendre compte à la noblesse assemblée du mandat dont ils ont été honorés et y recevoir la louange ou le blâme que leur conduite aura mérité.

Signé : Le duc de BRON et DE LAUZON; le marquis DE LAVALLETTE PARIZOT; le comte ALPHONSE DE DURFORT-BOISSIERES; CAZALÈS; le marquis DE CIEURAC; DE MOLIERES; marquis DE CORN D'ANGLARS; le comte DE LENTILHAC; le vicomte DE LOSTANGES; le comte DE CALVIMON; comte D'ESTRESSES DE LANZAC; LAGARDE DE BONNE COSTE; le vicomte DE VALENCE, etc., etc.



**Le Phosphate de fer de Leras,** docteur ès-sciences, est toujours sans rival pour la guérison des *maux d'estomac, des pâles couleurs, de l'appauvrissement du sang* et de la *leucorrhée*. Voici le résumé de l'opinion de deux des princes de la science : « Il faut le classer parmi les ferrugineux qui vont bien aux malades dont les organes digestifs supportent mal les préparations de fer. — Souvent BEIRAN, professeur aux Ecoles de médecine et de pharmacie. »

« C'est, selon moi, la meilleure des préparations ferrugineuses, et dont l'administration donne les résultats les plus rapides. — ARAN, médecin de l'hôpital Sainte-Eugénie. »

Nous recommandons tout particulièrement Ad. GODCHAU, 12, rue du Faubourg-Montmartre, Paris. (Vêtements pour hommes et enfants).

Cette Maison de confiance, connue de longue date pour vendre le meilleur marché de tout Paris, fournit exclusivement les Séminaires, Lycées, Pensionnats, etc., etc. — Elle s'impose en ce moment un sacrifice énorme pour contribuer à la charité et aux

bonnes œuvres des établissements de bienfaisance, en livrant des vêtements complets de **1<sup>re</sup> Communion à 11 francs** (veston, pantalon et gilet) le tout en drap noir fin, ce qui se vend partout **24 francs**.

Vêtement complet 1<sup>re</sup> Communion drap noir extra, 14 fr.  
— — — — — id. riche extra, 22  
— — — — — cachemire Sedan, 28

Envoi franco du magnifique Catalogue illustré à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

Voulez-vous débarrasser d'un affreux rhume ou d'une agaçante douleur sans prendre la moindre drogue? Appliquez-vous une feuille de papier Lardy à l'Extrait de piment, le plus puissant des révulsifs, et vous guérirez sans éprouver ni douleur, ni démangeaison, ni éruption d'aucune sorte, mais seulement une chaleur qui n'a rien de désagréable et une vive rougeur. Avec une boîte de 1 fr. 50 que vous trouverez dans toutes les pharmacies, vous en aurez pour tout votre hiver.

Un grand nombre de Docteurs en médecine ont adressé à la Chambre des députés une pétition demandant que l'usage du BIBERON ROBERT soit

rendu obligatoire dans les Crèches, maternités et hospices. La commission des pétitions l'a approuvé et en a voté le renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur. Voilà une pétition qui doit intéresser l'univers entier et qui prouve la supériorité du BIBERON ROBERT.

**MERRAINS ETRANGERS**

B. GAIRARD et FILS à Bordeaux, 68, cours St-Louis, 69, cours Balgnerie Stut-emberge, quai de à Cet; L'Avenir. Maisons à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Sasse (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros, Détail.

**PLANS DE VIGNE**

M. BATAILLE, ex-Notre, propriétaire des vignobles du chât. de Clairfort (Gérols, Floressas) tient à la disposition du public des plans de toute espèce, notamment d'Auxerrois-Méruand. On trouvera aussi dans ses vastes pépinières des barbus d'un an, également de toute espèce. PRIX, EMBALLÉS, REMIS EN GARE DE PUY-L'ÉVÊQUE : Les plans sans racines, les 1,010, 1<sup>er</sup> choix 5 fr.; 2<sup>e</sup> ch. 3 fr. 50. Les barbus d'un an, id. id. 50 fr.; id. 35 fr.

**Crédit Foncier de France.**

Le 22 mars 1878, tirage des Obligations foncières 3 et 4 %, de 1853, 170,000 fr. de lots ; Obligations foncière 4 % de 1863, 200,000 fr. de lots ; Obligations communales 3 %, de 1860, 150,000 fr. de lots ; Obligations communales 4 %, de 1875, 200,000 fr. de lots.

**Le 3 Avril**

3<sup>me</sup> tirage de lots des Obligations foncières de 400 fr. 3 % libérées de 60 fr.  
1 lot de 100,000 francs.  
1 — de 50,000 —  
2 — de 10,000 —  
03 — de 1,000 —

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**Livret des Familles**

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Layton, le **LIVRET DE FAMILLE** à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

**L'ILLUSTRATION DE LA MODE ET LA TOILETTE DE PARIS.**

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES. Bureaux 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyable de bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux couturières, modistes, lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

**PRIX D'ABONNEMENT**

PREMIÈRE ÉDITION. DEUXIÈME ÉDITION. Comprendant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 6 FRANCS UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

**MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES**



**M. LINON FLEURISTE**

Galerie de Fontenille boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fourneaux pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives ; Gaons et devant d'autel brodés or.

**OFFRE D'AGENCE**

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGLARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants.

**LA RÉGLISSE SANGUINÈDE GUÉRIT**

les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesse d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

**TOPIQUE DULAC**

Guérison radicale des cors aux pieds. Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors. S'expédie contre 4 fr. timbres-poste

**PHÉNOLINE DULAC**

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées. Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

**LQUEUR VINEUSE**

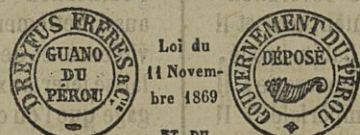
dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table. Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

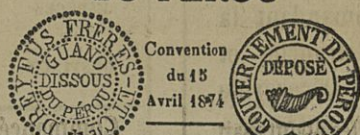
**EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY**

Settees de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie. HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins. Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire: PARIS, 22, boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de LA SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

**DREYFUS FRÈRES & C<sup>o</sup> DE PARIS**  
21, BOULEVARD HAUSMANN, Concessionnaires du **GUANO DU PEROU**



**GUANO DISSOUS DU PÉROU**



**DÉPÔTS EN FRANCE**

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C<sup>o</sup>. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYE et C<sup>o</sup>. Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS. Dunkerque, MM. C. BOURDON et C<sup>o</sup>. Havre, chez M. E. FICQUET. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, JORÉ, GUY, FAUSTIN fils. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et C<sup>o</sup>. Meun, chez M. LE BARRÉ. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

**SULFURÉES, SODIQUES ET CALCIFIQUES EAUX-BONNES**  
B.-Pyrénées. — Saison 15 Mai - 15 Octobre. Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coryza, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme. Uniques contre la Phthisie pulmonaire. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

**LE MONITEUR des VALEURS A LOTS**  
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES. Propriété de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT (Société anonyme) au capital de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS. Siège social, 46, rue Laffitte, Paris. Publie immédiatement et exactement la liste officielle des tirages de toutes les valeurs. Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers. On s'abonne à Paris, 46, rue Laffitte. Nota. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

**DIESTIONS ARTIFICIELLES VIN BI-DIGESTIF DE CHASSAING**  
A LA PEPSINE ET A LA DIASTASE. Agents naturels et indispensables de la DIGESTION. 12 ans de succès contre les DIGESTIONS DIFFICILES ou INCOMPLÈTES, MAUX D'ESTOMAC, DYSPESIES, GASTRALGIES, PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSTIPATION, CONVULSIONS LENTES, VOMISSEMENTS... PARIS, 6, Avenue Victoria, 6. Se trouve dans les principales pharmacies.

**CRÉDIT LITTÉRAIRE**

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

100 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 — .....	10 —
300 — .....	15 —
400 — .....	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal L'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

**BAYLES, JNE**

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fômes des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, lonpes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS. ARTICLES DE PARIS, DE LA MAISON CHRISTOFFLE. TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉARGENTURE. ET RÉPARATIONS. BIJOUTERIE RELIGIEUSE. ASSORTIMENT ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES. DE REVOLVERS DES FABRIQUES D'OR ET D'ARGENT. DE LIÈGE.

**ARSENATE D'OR**  
Dynamisé du Docteur ADDISON. Ce précieux reconstituant, dû à la combinaison de deux médicaments héroïques, combat victorieusement l'Anémie, les Maladies du système nerveux et celles provenant de l'Appauvrissement du sang. Grâce à ses propriétés toniques et à la promptitude de son action, il est sans rival contre les Affaiblissements de l'organisme et les maladies causées par l'impureté du sang. Pour se traiter soi-même, lire le Livre des Malades abandonnés (1 fr.) et les Maladies sans nom (60 c.), les deux, franco, 1 fr. 75, lib. Dentu, Paris. — Le Flacon 6 fr. Ph<sup>o</sup> GELIN, 38, r. Rochecouart et pp<sup>o</sup> Ph<sup>o</sup> Envoi franco. Dépôt à Toulouse, pharmacie Duclot, 35, cours des Balances.

**ACADEMIE DE MÉDECINE DE PARIS. OREZZA**  
Eau minérale ferrugineuse, acide, gazeuse, la plus riche en fer et en acide carbonique des eaux connues. Cette Eau est sans rivale dans le traitement des GASTRALGIES — FIEVRES — CHLOROSIS — ANÉMIE et toutes les maladies provenant de L'APPAUVRISSMENT DU SANG. Se vend chez tous les marchands d'Eaux et pharmaciens.